



25/02/2014

La Cour d'Appel vote Sud !



Dans son jugement du 21 février la Cour d'Appel de Lyon vient de donner raison à Sud dans sa contestation et son combat contre le benchmark à la CERA.

Si le Juge ne condamne pas l'outil en tant que tel (on ne condamne pas le fusil, mais celui qui appuie sur la gâchette !), il condamne bien l'application qui en a été faite de 2007 à 2012, parce qu'il était selon ses propres termes « *attentatoire à la santé des salariés* » !

Ce jugement historique doit être analysé d'abord sur le **plan juridique**.

C'est la première fois en France qu'un juge de Cour d'appel de permet de « franchir les portes de l'entreprise » et de dire à un employeur que son organisation du travail est interdite parce qu'elle met en danger la santé et la vie des salariés.

C'est une victoire pour tous les salariés.

Mais c'est **une victoire politique surtout pour nous, Sud, à la CERA**.

Et nous étions bien seuls en mars 2011 pour saisir la Justice et contester ce système pervers et délétère.

Donc le bench, le vrai, celui mis en place par KLEIN, est mort grâce à nous.

C'est une vraie victoire !

Cela en est fini de la référence au premier qui – souvent en trichant– servait de point de référence à atteindre, quelques soient les forces que l'on avait, et le fond de commerce pour travailler.

Cela en est fini de l'accès à tous des résultats des autres, peut être satisfaisant pour une moitié des salariés (ceux qui étaient devant), mais générateur de souffrance pour les autres.

Cela en est fini de cette bible, coran et livre de la Loi, avec tous ses gourous et apôtres, véritable secte dans l'entreprise, et dont il valait mieux être fidèle déclaré pour ne pas être inquiété.

Mais des aficionados repus restent...

Mais pour autant rien n'est complètement fini, à part le benchmark.

Des nouveaux outils de pilotage et de calcul de la part variable viennent d'être mis en place, qui, encore une fois, peuvent faire des dégâts, si on appuie sur la gâchette.

Nous allons être très vigilants à Sud, sur la façon dont tout cela va être mis en œuvre, et nous ne permettrons pas, en nous appuyant sur notre jugement de la cour d'appel, que le nouveau système ne soit qu'un ersatz de l'ancien.

Nous pensons que la concertation doit maintenant commencer, en prenant en compte les alertes qui remontent, depuis les salariés et leurs représentants, des difficultés et de la souffrance qui peuvent continuer.

Aujourd'hui, pourtant des voyants sont au rouge.

Nous avons toujours des cas de management déviant...jamais condamnés alors qu'on licencie pour un retard de numérisation ... et des courriers clients montés de toutes pièces (?) !

Nous avons toujours les « briefs bouffe chiffres » (BBC), les entretiens tueurs dont on sort en pleurs...

Nous avons toujours les dépassements d'horaires, les missions qui continuent pour mettre la pression.

Nous avons toujours la pondération de tel ou tel produit, qui vient réactiver les pratiques habituelles de ventes sans suivre les procédures...par ailleurs condamnées, au cas où !

Et ce n'est pas faute pour nous de faire remonter en DP, Comité d'entreprise et CHSCT tous ces cas.

**Nous sommes prêts à rencontrer la direction pour se mettre d'accord
sur la façon d'éradiquer ces maux.**

Mais qu'il soit entendu que, dans les semaines qui viennent, si tout cela continue, et que l'on se rende compte que le nouveau système de pilotage commercial met en danger la santé physique et mentale de salariés, nous agirons encore juridiquement.



J'adhère au Syndicat SUD BPCE CERA

NOM **PRENOM**

SEXE **DATE DE NAISSANCE**

EMAIL.....

ADRESSE PERSONNELLE

NOM DE L'ENTREPRISE.....

FONCTION **CLASSIFICATION**

NUMERO DE SALARIE

COTISATION MENSUELLE (0,40% DU SALAIRE NET)



Je m'engage à payer ma cotisation.

LE **A**

SIGNATURE :

Union
syndicale
Solidaires